

Rapport sommaire de 2023 sur la responsabilité en matière d'agrément

Septembre 2023

Les questions concernant le contenu du présent rapport doivent être envoyées à :

Roselyne Lampron

Conseillère du programme d'agrément

Ingénieurs Canada

roselyne.lampron@engineerscanada.ca

613.232.2474, poste 222

Sommaire

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a été créé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) en février 2019 en réponse au désir du conseil d'Ingénieurs Canada de fournir aux parties prenantes un système d'agrément solide et fondé sur des données probantes, conçu pour reconnaître et corriger les faiblesses d'une manière fondée sur les données et les faits. Le cycle de collecte de données couvert dans le présent rapport de 2023 a duré de juin 2022 à avril 2023. Le rapport contient un aperçu des conclusions, notamment des observations et recommandations ultérieures du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément.

En 2023, le Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément couvre pour deuxième fois un cycle de collecte de données complet. Comme dans le cas des conclusions de l'année dernière, nous tenons à rappeler aux lecteurs que les seuils initiaux des cotes « préoccupant » et « à risque » ont été délibérément fixés pour qu'ils soient sensibles; des modifications pourraient être nécessaires dans l'avenir. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément ne recommande pas de modifications pour le moment, mais les membres du comité réexamineront les seuils en 2024-2025.

Tous les groupes de parties prenantes sont inclus dans le rapport de cette année; toutefois, certains sont représentés par un très petit nombre de répondants, et un seul répondant suffisait parfois pour faire passer un indicateur dans la catégorie « préoccupant » ou « à risque ». C'est pourquoi il est recommandé d'assurer la surveillance constante de toutes les mesures.

Plusieurs thèmes définis dans des rapports précédents ont été menés à bien cette année; ils font écho aux commentaires que le BCAPG a déjà entendus à d'autres occasions dans le passé. À ce titre, certaines recommandations formulées dans le présent rapport sont souvent liées à des travaux et à des initiatives en cours qui sont attribués au BCAPG.

À chaque cycle, nous obtenons un tableau du niveau de confiance global des parties prenantes dans le système d'agrément. Bien qu'il y ait certainement des points à améliorer, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément estime que les résultats indiquent que les parties prenantes qui ont participé aux sondages manifestent une grande confiance dans le système d'agrément.

Dans le présent rapport, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément formule plusieurs recommandations destinées au conseil d'Ingénieurs Canada, au BCAPG, au Comité des politiques et des procédures, au Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation, ainsi qu'au personnel du secrétariat du BCAPG. Ces recommandations portent sur l'engagement des parties prenantes, les besoins en communication et en formation ainsi que la rédaction de messages destinés aux parties prenantes du système d'agrément afin de clarifier les intentions et les objectifs. En plus de ces questions précises, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément recommande la surveillance constante de toutes les mesures.

Table des matières	
Sommaire	i
Table des matières	2
Introduction	3
Modèle logique du programme d’agrément d’Ingénieurs Canada	6
Tendances	7
<i>Formation</i>	7
<i>Engagement des parties prenantes</i>	7
<i>Communications</i>	8
<i>Messages destinés aux parties prenantes du système d’agrément pour clarifier les intentions et les objectifs</i>	8
Conclusions et recommandations.....	8
Annexe A – Exemples de formulaires de rétroaction	10

Citation suggérée (APA 7^e édition) :

Comité sur la responsabilité en matière d’agrément du Bureau canadien d’agrément des programmes de génie (2023). *Rapport sommaire de 2023 sur la responsabilité en matière d’agrément.*

<https://engineerscanada.ca/fr/agrement/responsabilite-en-matiere-dagrement/rapport-sommaire-annual>

Introduction

Contexte du programme de responsabilité en matière d'agrément

Ces dernières années, le conseil d'administration, les organismes de réglementation et les établissements d'enseignement supérieur ont demandé au Bureau canadien d'agrément des programmes en génie (BCAPG) de faire preuve d'une transparence accrue. Certaines parties prenantes ont parfois fait remarquer que le travail du Bureau d'agrément était un processus opaque, compliqué et impénétrable, où il y avait des surprises et où les décisions autonomes étaient monnaie courante. Compte tenu de cette situation, le conseil d'Ingénieurs Canada a demandé la mise en place d'un système d'agrément robuste, fondé sur des preuves et conçu pour reconnaître et corriger les faiblesses d'une manière axée sur les données et les faits, allant jusqu'à faire de la responsabilité en matière d'agrément une priorité stratégique du [Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada](#). Dans le cadre de cette priorité stratégique, le Bureau d'agrément est chargé de fournir aux parties prenantes de l'agrément un processus de mesure du rendement annuel et documenté, de meilleures communications, des processus d'amélioration continue documentés et une plus grande transparence.

Pour répondre à l'appel du conseil, le Bureau d'agrément a mis sur pied le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément en février 2019. Au moment de la rédaction du présent rapport, ce comité était composé des membres suivants :

- Ray Gosine, Ph.D., FCAE, FEC, P.Eng. (président)
- Suzelle Barrington, FIC, Ph.D., ing. agr.
- Pierre Bourque, ing., Ph.D.
- Ernest Barber, FAIC, FCSBE, FEC, FGC (Hon.), PAg (ret), P.Eng.
- Kyle Marcotte, P.Eng.
- Ramesh Subramanian, FEC, P.Eng.

Cycle de collecte de données 2023

En 2023, le Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément couvre pour la deuxième fois un cycle de collecte de données complet. Comme dans le cas des conclusions de l'année dernière, nous tenons à rappeler aux lecteurs que les seuils initiaux des cotes « préoccupant » et « à risque » ont été délibérément fixés pour qu'ils soient sensibles; des modifications pourraient être nécessaires dans l'avenir. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément ne recommande pas de modifications pour le moment, mais réexaminera les seuils en 2024-2025. Tous les groupes de parties prenantes sont inclus dans le rapport de cette année; toutefois, certains sont représentés par un très petit nombre de répondants et un seul répondant suffisait parfois pour faire passer un indicateur dans la catégorie « préoccupant » ou « à risque ». C'est pourquoi il est nécessaire d'assurer la surveillance constante de toutes les mesures.

Plusieurs thèmes définis l'an dernier ont été menés à bien cette année; ils font écho aux commentaires que le BCAPG a entendus à d'autres occasions dans le passé. À ce titre, certaines recommandations formulées dans le présent rapport sont souvent liées à des travaux et à des initiatives en cours qui sont attribués au BCAPG.

Selon l'analyse du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément, les résultats indiquent, dans l'ensemble, que les parties prenantes qui ont participé aux sondages manifestent une grande confiance dans le système d'agrément. Bien que des améliorations systématiques soient régulièrement apportées

au système, les résultats des sondages de cette année indiquent que la formation et la clarté des rôles des parties prenantes constituent des domaines sur lesquels il est nécessaire de se pencher. De plus, Ingénieurs Canada réfléchit actuellement à [l'avenir de l'agrément en génie](#) dans le cadre de son plan stratégique 2022-2024, et le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément est d'avis que ses travaux pourraient éclairer certaines de ces discussions, particulièrement en ce qui concerne la grande confiance des parties prenantes dans le système d'agrément.

Le cycle de collecte des données a été lancé en juin 2022 et s'est terminé en avril 2023. Les groupes suivants ont été invités à remplir des formulaires de rétroaction (des exemples de formulaires figurent dans l'annexe A du présent rapport) :

- Vingt et un (21) établissements d'enseignement supérieur (EES) représentant soixante-quinze (75) programmes qui ont reçu une décision d'agrément en juin 2022;
- Tous les organismes de réglementation du génie provinciaux et territoriaux;
- Vingt-trois (23) EES représentant 79 programmes qui ont reçu une visite d'agrément pendant le cycle 2022-2023;
- Les membres des équipes de visiteurs du cycle 2022-2023 (présidents et vice-présidents des équipes de visiteurs, visiteurs de programme et visiteurs généraux);
- Les leaders étudiants des établissements qui ont fait l'objet de visites au cours du cycle 2022-2023.

Comment lire le Rapport sommaire de 2023 sur la responsabilité en matière d'agrément

Le rapport de 2023 se divise en deux parties :

1. Rapport sommaire de 2023 sur la responsabilité en matière d'agrément : Ce document contient le résumé des conclusions que le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a tirées de l'enquête auprès des parties prenantes et ses recommandations de mesures précises.
2. Rapport sur la responsabilité en matière d'agrément 2023 : Ce document Excel contient une analyse quantitative des résultats de l'enquête auprès des parties prenantes. Ce tableau de bord est fourni (sur demande) à toutes les parties prenantes et doit être lu parallèlement au présent rapport sommaire. Le tableau complet est à la disposition des membres du BCAPG.

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément recommande aux lecteurs de commencer par le rapport sommaire et d'utiliser le document Excel pour enrichir leur lecture des informations fournies dans l'analyse.

Par ailleurs, dans leur examen des conclusions de 2023, le Comité aimerait que les lecteurs gardent à l'esprit les facteurs suivants :

- Dans leur suivi des progrès au moyen des rapports du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément, les parties prenantes doivent être conscientes du calendrier des changements au sein du système d'agrément. Les changements apportés aux normes, aux politiques et aux procédures d'agrément n'auront probablement pas d'incidence sur les parties prenantes avant au moins trois ou cinq ans.
- Les seuils initiaux des cotes « à risque », « préoccupant » ou « atteint » ont été délibérément fixés pour qu'ils soient sensibles; des modifications pourraient être nécessaires dans l'avenir. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément ne recommande pas de modifications pour le moment, mais réexaminera les seuils en 2024-2025. De plus, en raison de la sensibilité des

seuils, un seul répondant suffisait parfois pour faire passer un indicateur dans la catégorie « préoccupant » ou « à risque ».

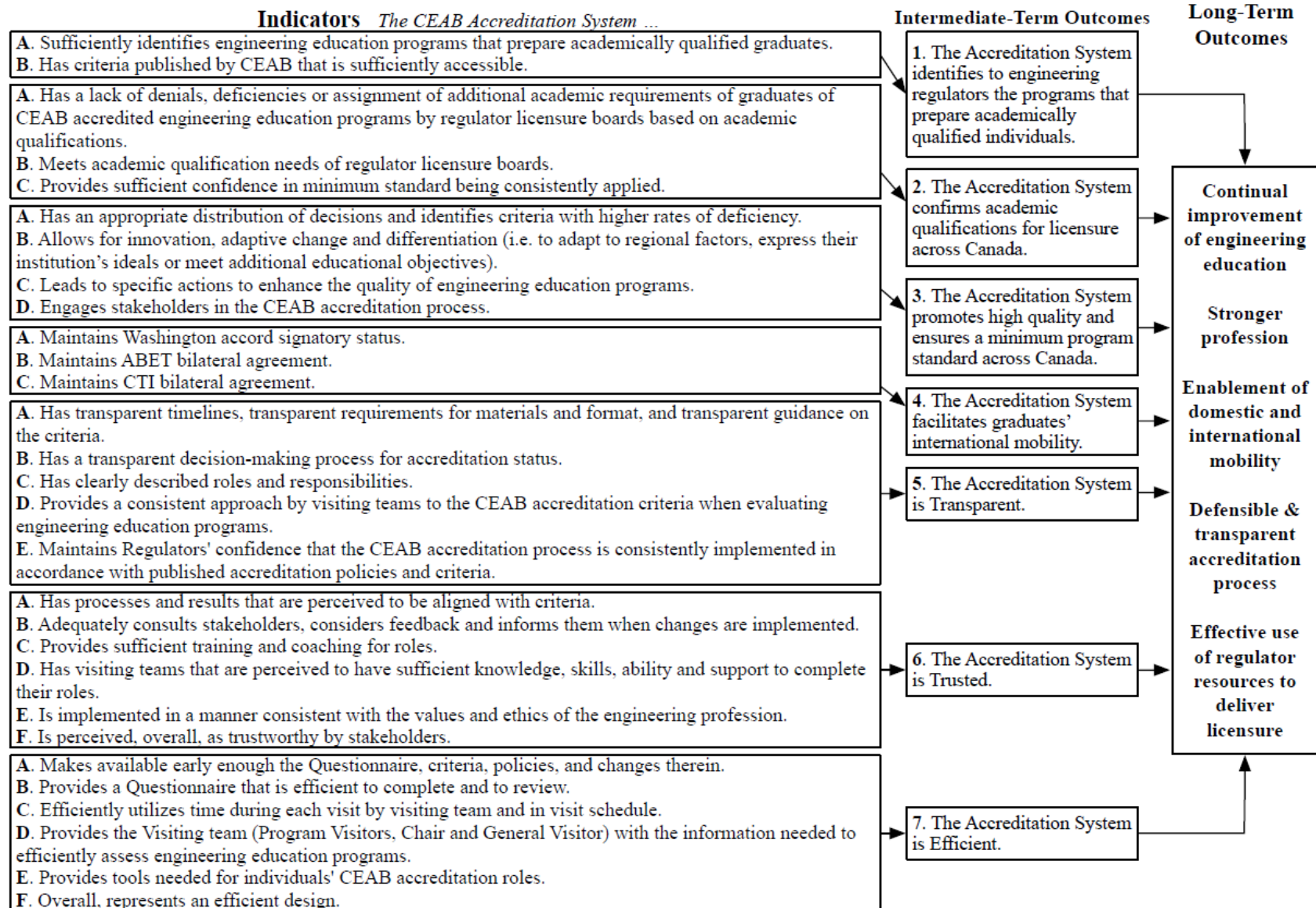
- Par exemple, un visiteur de programme (sur 44) a indiqué qu'il estimait que l'échéancier du processus d'agrément fourni par le BCAPG n'était pas clair. En outre, un visiteur de programme a indiqué qu'il estimait que l'échéancier du processus d'agrément fourni par le BCAPG n'était que partiellement clair. Selon les seuils, ce résultat est considéré comme à risque, même si 42 des personnes interrogées (soit 96 %) ont indiqué qu'elles estimaient que l'échéancier était clair. (5.A.5.1a)
- Une nouvelle méthodologie a été mise en place pour analyser les données des mesures 3.7a, 3.7b, 5.5a, 5.5b, 5.6 et 6.3a. Ces mesures sont des mesures « matricielles » pour lesquelles divers points de données sont combinés en une seule constatation. Auparavant, chaque groupe de parties prenantes était considéré individuellement pour produire une constatation. La méthodologie a été mise à jour dans le présent rapport pour refléter une moyenne d'ensemble plutôt qu'une moyenne individuelle.
- Un petit nombre d'organismes de réglementation ont répondu au sondage en 2023, mais comme les données fournies ne permettaient pas d'identifier les répondants, leurs réponses ont été incluses dans le rapport. Toutefois, conformément à la méthodologie établie, et comme moins de cinq réponses ont été reçues des EES après la décision, cet ensemble de données a été exclu du présent rapport.

Prochaines étapes

En ce qui concerne les étapes à venir, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a indiqué au conseil d'Ingénieurs Canada, au BCAPG, au Comité des politiques et des procédures, au Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation ainsi qu'au personnel du secrétariat du BCAPG quels aspects devraient faire l'objet d'un suivi pour donner suite aux conclusions du rapport. Les cinq groupes examineront les conclusions du rapport et intégreront les initiatives nécessaires dans leurs plans de travail respectifs pour la ou les années à venir.

La collecte de données pour le rapport 2024 a commencé en juin 2023 et se poursuivra jusqu'en avril 2024. Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément se réunira ultérieurement en 2023 et 2024 pour discuter des forces et des possibilités d'amélioration du programme de responsabilité en matière d'agrément, en vue de discuter de la meilleure façon d'utiliser les données qualitatives recueillies au moyen des sondages, ainsi que pour décider des ajustements à apporter pour le déploiement du cycle de collecte des données de 2025.

Modèle logique du programme d'agrément d'Ingénieurs Canada



Un modèle logique de programme, comme celui présenté ci-dessus, est une représentation graphique des liens entre les activités et les résultats visés à court et à long terme d'un programme ou d'un service. Il illustre les possibles « chaînes » de causes et d'effets, et comprend habituellement les éléments suivants :

- les intrants exigés par le programme (p. ex., temps du personnel);
- les extrants immédiats attendus qui découlent du programme (p. ex., documents produits);
- les résultats désirés (p. ex., un système d'agrément digne de confiance);
- les indicateurs connexes (p. ex., consultation adéquate des parties prenantes au sujet des changements proposés).

Les modèles logiques de programme sont souvent utilisés dans le cadre d'une évaluation pour illustrer la logique sous-jacente d'un programme et des données probantes qui serviront à montrer que les résultats souhaités sont atteints. Ils sont également utilisés en tant qu'outils diagnostiques pour établir si un programme ou un service fonctionne de façon optimale et pour suggérer des possibilités d'amélioration.

Le modèle logique de programme créé pour le système d'agrément d'Ingénieurs Canada montre les liens entre les intrants d'agrément (ressources, activités) et les extrants, ainsi que les indicateurs associés aux sept résultats principaux. [Le modèle logique de programme intégral est accessible sur le site Web au moyen de ce lien](#); celui présenté ci-dessus est une version tronquée qui ne montre que les indicateurs et les résultats liés aux conclusions du présent rapport. Les indicateurs et les paramètres de mesure du tableau de bord sont codés par couleur pour aider le lecteur à relever rapidement les domaines de risque et de préoccupations, ainsi que ceux pour lesquels les résultats escomptés sont atteints. Toutefois, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément a décidé de ne pas coder les indicateurs du modèle logique de programme par couleur dans le rapport de cette année, car il estimait qu'il était trop tôt dans le cycle de rapport pour inclure cette information. Celle-ci sera fournie dans les prochaines éditions du rapport.

Tendances

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément souhaite présenter ses commentaires sur les tendances suivantes définies dans les données de cette année :

Formation

Les résultats de plusieurs mesures indiquent la nécessité d'améliorer les éléments du programme de formation du BCAPG, en particulier la nécessité d'améliorer le matériel de formation qui traite des principaux fondements du programme d'agrément (comme le cheminement minimal et l'aspect « vérification » d'une visite), de l'importance de la participation des parties prenantes aux processus d'agrément, du rôle des parties prenantes dans le système d'agrément et de la façon dont les critères sont compris et évalués. Le Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation du BCAPG a été mis sur pied en 2021 pour régler certains de ces problèmes, entre autres, et les résultats de ce travail commencent à être mis en œuvre.

Engagement des parties prenantes

Les répondants ont exprimé des points de vue différents en ce qui concerne les niveaux d'engagement des parties prenantes dans le processus d'agrément. Il est crucial que les rôles et les responsabilités des

différents participants au processus d'agrément soient mieux compris par toutes les parties prenantes du système d'agrément. C'est notamment le cas des visiteurs de programmes et des visiteurs généraux. De plus, tous les participants ne comprennent pas très bien les rôles et les responsabilités du conseil d'Ingénieurs Canada.

Communications

Les données ont permis de définir plusieurs domaines pour lesquels il faudrait améliorer les documents de communication :

- L'accès à l'information et à la documentation;
- La portée et les avantages de l'agrément;
- Le processus décisionnel du BCAPG;
- Les rôles et les responsabilités des parties prenantes dans le système d'agrément;
- Une clarification générale des documents et des attentes.

Messages destinés aux parties prenantes du système d'agrément pour clarifier les intentions et les objectifs

Les commentaires fournis par les représentants des EES, et les membres des équipes de visiteurs confirment ce que les membres du Comité ont entendu à d'autres occasions, à savoir que l'efficacité du système actuel n'est pas optimale. Les membres du Comité savent que le BCAPG a entrepris un certain nombre d'initiatives pour améliorer l'efficacité du système d'agrément (par exemple, la mise en œuvre de Tandem, un système de gestion des données d'agrément en ligne, la révision de la documentation requise pour les visites et l'amélioration de la formation et de la documentation). Par ailleurs, le conseil d'Ingénieurs Canada a lancé une initiative dans le cadre de la Priorité stratégique 1 (examiner et valider le but et la portée de l'agrément), qui éclairera cet enjeu et permettra d'améliorer la situation.

Conclusions et recommandations

Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément croit que les résultats détaillés contenus dans le rapport sont exacts et fiables, car les données qualitatives et quantitatives font écho aux messages que les parties prenantes ont communiqués au BCAPG dans le passé. Cependant, avant de prendre des mesures définitives sur plusieurs indicateurs, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément estime que davantage d'informations sont nécessaires pour comprendre les causes profondes des problèmes et, par conséquent, la majorité des indicateurs continueront d'être surveillés jusqu'à ce que des tendances puissent être décelées et que des plans pour y remédier soient mis au point.

Malgré la nécessité de recueillir d'autres informations, et compte tenu des messages cohérents reçus des parties prenantes à ce jour, le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément estime qu'il serait opportun de prendre plusieurs mesures à ce stade :

- Il est recommandé que le BCAPG signale le problème du manque d'accès des étudiants aux normes d'agrément du BCAPG à la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) et lui demande comment améliorer cette mesure. (Toutefois, il convient de noter que le pourcentage de répondants qui ont indiqué avoir un accès suffisant aux critères du BCAPG s'est amélioré par rapport à l'an dernier.) (Mesure 1.B.1.4)
- En raison du faible taux de participation des répondants des EES après la décision, il est recommandé que le Secrétariat du BCAPG étudie des stratégies sur la façon d'augmenter les

taux de réponse. (Mesures 3.B.3.3, 3.B.3.5, 5.B.5.4a, 5.D. 5.6, 6.A.6.2, 6.B.6.3a, 6.E.6.8, 6.F.6.9, 7.E.7.10b et 7.F.7.11)

- Il est recommandé que le Comité mène une méta-analyse des commentaires du sondage en 2024-2025 afin de mieux comprendre les perspectives des parties prenantes sur les occasions offertes aux étudiants de fournir leur rétroaction sur le processus d'agrément. (Indicateur 3.D.3.6a)
- Il est recommandé que de la formation soit proposée aux EES pour souligner l'importance de la participation de la haute direction et des parties prenantes externes aux programmes et au processus d'agrément. Le suivi de près est important étant donné que l'engagement des parties prenantes est essentiel au système d'agrément du BCAPG. (Indicateur 3.D.3.7a)
- Il est recommandé que le Secrétariat du BCAPG examine les documents mis à la disposition des EES afin de décrire clairement le processus décisionnel. Il est également recommandé que le BCAPG transmette les conclusions du présent rapport au Groupe de travail sur la documentation et les ressources de formation, et porte cette question à son attention. (Indicateurs 5.B.5.4a et 5.B.5.4b)
- Il est à noter que les visiteurs généraux semblent ne pas connaître les divers rôles des parties prenantes dans le système d'agrément. À ce titre, il est recommandé que le Comité des politiques et des procédures élabore un guide sur les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante dans le processus d'agrément qui contient des notes d'information, des organigrammes et du matériel de formation. (Mesure 5.C.5.5.a)
- Il est recommandé que les organismes de réglementation se consultent les uns les autres pour communiquer les meilleures pratiques concernant la nomination de visiteurs généraux aux équipes de visiteurs. Il est à noter que le processus de l'OIQ semble robuste, car les visiteurs généraux sont nommés parmi le personnel de l'organisme de réglementation. (Mesure 5.C.5.5.a)
- Il est recommandé que le Comité des politiques et des procédures élabore un guide sur les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante dans le processus d'agrément qui contient des notes d'information, des organigrammes et du matériel de formation. (Mesure 5.C.5.5.b)
- Divers répondants parmi les groupes de parties prenantes ont fait remarquer que la conception du processus d'agrément du BCAPG n'était pas efficace, et que le temps (et les ressources) investi n'en valait pas nécessairement la peine (c.-à-d., valeur obtenue). Le Comité sur la responsabilité en matière d'agrément continuera de surveiller ce paramètre. Le BCAPG a entrepris un certain nombre d'initiatives pour améliorer l'efficacité du système d'agrément (par exemple, la mise en œuvre de Tandem, un système de gestion des données d'agrément en ligne, la révision de la documentation requise pour les visites et l'amélioration de la formation et de la documentation). Par ailleurs, le conseil d'Ingénieurs Canada a lancé une initiative dans le cadre de la Priorité stratégique 1 (examiner et valider le but et la portée de l'agrément) qui éclairera cet enjeu et permettra d'améliorer la situation. (À partir des questions ouvertes 1, 2 et 3.)

Les membres du Comité sur la responsabilité en matière d'agrément souhaitent remercier les parties prenantes qui ont participé à ce premier cycle de collectes de données et attendent avec intérêt de travailler ensemble pour affiner davantage les activités du système d'agrément.

Annexe A – Exemples de formulaires de rétroaction

Les formulaires de rétroaction sont distribués aux parties prenantes à des moments précis du cycle d'agrément. Pour obtenir un échantillon des formulaires de rétroaction, veuillez consulter le site Web d'Ingénieurs Canada :

- Organismes de réglementation ([exemple de sondage](#))
- Membres des équipes de visiteurs — chaque visiteur reçoit des questions qui s'appliquent à son rôle ([exemple de sondage : président d'équipe de visiteurs, vice-président d'équipe de visiteurs, visiteur général, visiteur de programme](#))
- Membres du Bureau d'agrément ([exemple de sondage](#))
- Membres du conseil d'Ingénieurs Canada ([exemple de sondage](#))
- Personnel d'Ingénieurs Canada ([exemple de sondage](#))
- Doyens ou autres responsables des établissements d'enseignement (après une visite ou une décision) ([exemple de sondage après une visite](#) [exemple de sondage après une décision](#))
- Leaders étudiants des établissements visités ([exemple de sondage](#))

Les données recueillies à l'aide de ces sondages sont anonymisées, sauf pour ce qui est du rôle du répondant, et fournissent un aperçu éclairant du fonctionnement du système d'agrément et de la façon dont il peut être amélioré.